

## Pour une approche interdisciplinaire des phénomènes de médiatisation : constructivisme et discursivité sociale

Bernard Delforce et Jacques Noyer

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/edc/2341>  
DOI : 10.4000/edc.2341  
ISSN : 2101-0366

### Éditeur

Université Lille-3

### Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 1999  
Pagination : 13-40  
ISBN : 2-9514961-0-1  
ISSN : 1270-6841

### Référence électronique

Bernard Delforce et Jacques Noyer, « Pour une approche interdisciplinaire des phénomènes de médiatisation : constructivisme et discursivité sociale », *Études de communication* [En ligne], 22 | 1999, mis en ligne le 23 mai 2011, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/edc/2341> ; DOI : 10.4000/edc.2341

---

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

© Tous droits réservés

---

# Pour une approche interdisciplinaire des phénomènes de médiatisation : constructivisme et discursivité sociale

Bernard Delforce et Jacques Noyer

---

- 1 Sans que la notion même de médiatisation y soit toujours explicitement convoquée et considérée comme un objet d'étude en soi, les travaux consacrés aux phénomènes de médiatisation se sont développés de façon appréciable dans la période récente. Ce développement résulte, notamment, de l'intérêt que plusieurs champs disciplinaires portent à ces questions : sciences de l'information et de la communication bien sûr, mais aussi - et peut-être même de façon plus ancienne- sociologie et sciences politiques, ou encore sciences du langage, histoire ou économie...
- 2 Cette multiplication et cette diversité des travaux engagés constituent une richesse. Et c'est d'ailleurs la nature même des phénomènes de médiatisation étudiés qui autorise la mise en œuvre d'approches disciplinaires variés ; mieux, qui la rend nécessaire. La médiatisation comme production sociale peut être considérée comme un processus complexe dans lequel interfèrent de multiples composantes (politiques, économiques, sociologiques, linguistiques...) qui, de fait, convoquent *a priori* les champs disciplinaires correspondants.
- 3 Cette conjoncture favorable risque cependant de montrer, à terme, ses limites.
- 4 En effet, conduites à partir d'approches disciplinaires spécifiques et des types de questionnement qui leur sont propres, les tentatives de modélisation produites se trouvent, presque naturellement, portées à privilégier certains aspects des phénomènes étudiés : ceux qui se révèlent les plus compatibles ou les plus intéressants au regard des problématiques de recherche qui sont couramment développées dans la discipline - et qui, d'ailleurs, la sous-tendent comme discipline identifiable. Ces aspects voient ainsi leur importance majorée tandis que d'autres aspects se trouvent négligés, voire occultés.

- 5 Par ailleurs, le dialogue entre chercheurs issus de différentes disciplines reste peu développé, dans la mesure où les occasions de rencontres et d'échanges entre eux sont, par définition, peu nombreuses et le dialogue, par nature, difficile. On assiste, au mieux, à une écoute/lecture réciproque mais comme distanciée, au pire, à des attitudes polémiques ou disqualifiantes à l'égard de travaux conduits à partir d'autres perspectives, privilégiant d'autres méthodologies, portant sur d'autres objets et attentifs à d'autres phénomènes.
- 6 Comment éviter que les uns et les autres ne poursuivent des chemins parallèles, dont on sait qu'ils ont vocation à ne jamais se rencontrer ?
- 7 Comment progresser dans l'élucidation des phénomènes observés si on ne peut confronter et chercher à articuler entre elles des approches hétérogènes et toutes fécondes, mais qui, résultant de constructions théoriques et de méthodologies spécifiques, ne se révèlent pas immédiatement compatibles entre elles ?
- 8 Bref, comment passer de la pluridisciplinarité actuelle à une véritable interdisciplinarité, cohérente et réfléchie ?
- 9 C'est à cette question que nous voudrions commencer<sup>1</sup> à apporter quelques éléments de réponse dans une série de propositions dont le caractère encore très - trop ? - programmatique n'échappera pas au lecteur. Nous nous efforcerons d'identifier, à la fois, les éléments potentiellement fédérateurs et susceptibles de mettre en cohérence des approches a priori hétérogènes et, pour ne pas céder à un simple parti-pris oecuménique, les éléments dont la compatibilité ou l'articulation peuvent poser problème.

## 1. La dimension discursive : un triple enjeu

- 10 Un axe fédérateur important pourrait résulter de l'inscription actuelle de la majorité des travaux, au-delà de leur approche disciplinaire spécifique, dans un même paradigme : celui du constructivisme<sup>2</sup>.
- 11 Cette perspective constructiviste commune peut cependant être infléchie dans des directions différentes. Celle qui est la plus fréquemment adoptée consiste à montrer le rôle joué par les conditions de production de l'information dans la construction de la réalité sociale qu'opèrent les médias. Ces conditions de production renvoient principalement aux processus de collecte de l'information (relations avec les sources...) et aux modalités d'organisation qui président à son traitement. Ce type d'approche centre fortement le regard sur l'information comme recueil d'une parole externe et comme produit d'une institution ayant ses règles propres et ses mécanismes de régulation avec son environnement. La dimension langagière et discursive des phénomènes de médiatisation s'y trouve fortement négligée, considérée comme secondaire, voire tout simplement occultée, comme si, dans toutes les interrelations qu'on examine, le langage pouvait être transparent et ne servir que de simple support d'expression, sans rôle particulier et sans impact sur l'interaction sociale dont il semble pourtant l'une des composantes centrales.
- 12 On oublie trop souvent que, pour être socialement effectives, comme pour trouver place dans les médias, ces stratégies doivent d'abord trouver une traduction discursive appropriée. Il est, à cet égard, remarquable que les interlocuteurs du journaliste puissent continuer à être identifiés comme des 'sources' et non comme des acteurs sociaux d'un certain type, engagés dans des actions stratégiques et en concurrence avec d'autres

acteurs sociaux pour l'imposition du sens. De même, ce qui s'échange est moins d'abord, comme on le dit, de l'*'information'* que des discours sociaux dont sont porteurs et promoteurs les acteurs concernés. La contrainte dans laquelle se trouvent les journalistes de « neutraliser » la situation d'influence sociale où ils sont nécessairement engagés, en réduisant les discours sociaux au rang de simples *'informations'* et les acteurs sociaux au statut désocialisé de *'sources'* se trouve ainsi en quelque sorte « naturalisée » au lieu d'être un objet d'investigation. Et les enjeux sociaux qui structurent les phénomènes de médiatisation s'en trouvent quelque peu amoindris.

- 13 Ce même registre de la transparence ou de l'effacement n'est jamais complètement absent de la représentation que les journalistes se font de leur rôle social : celui-ci se limiterait à n'être que celui d'un simple vecteur d'*'information'* permettant la circulation dans le *'public'* de *'messages'* émanant de diverses *'sources'*. Dans la représentation du rôle ainsi exhibée, le média n'est qu'un espace de transit, sorte de passage obligé pour qu'accèdent à l'existence publique les informations émanant des *'sources'*. Dans cette logique, le travail médiatique se donne à voir comme simple reproduction, comme simple *'écho'* de discours venus d'ailleurs.
- 14 Le risque est, ici aussi, de naturaliser ce qu'il importerait de déconstruire. Il est, en somme, de prendre pour description du rôle réel ce qui n'est qu'un effet de discours : la mise en scène, dans le discours journalistique, d'un rôle symbolique de transparence et/ou de surplomb, où le journaliste se présente comme hors du jeu social. Cette mise en scène ne doit pas être dénoncée comme une supercherie - dans la mesure où, spécifique du discours journalistique, elle est nécessaire à son fonctionnement social - ; elle ne doit pas non plus, à l'inverse, être prise comme norme sur laquelle devraient se calquer les pratiques réelles. Il y a ainsi discontinuité entre le rôle réel et le rôle mis en scène dans le discours. Mais cette discontinuité n'est pas une anomalie : elle définit l'une des spécificités du travail journalistique. Cette distinction entre le journaliste en chair et en os dont on observe les pratiques et le journaliste de papier mis en scène dans le discours journalistique est ce qui permet au journaliste de « prendre place » socialement et au journalisme d'exister comme une pratique sociale, au travers de laquelle le sens de nos sociétés s'élabore.
- 15 Les critiques adressées aux journalistes fonctionnent souvent selon des modalités, en dernière instance, très voisines : c'est ainsi qu'on leur reprochera d'avoir manqué de *'fidélité'* aux discours de leurs « sources », quand ce n'est pas tout simplement à la *'réalité'* qu'ils ont observée, ce qui revient à faire comme si le lieu médiatique pouvait n'être qu'un simple miroir/écho transparent où toute déformation perçue avec le discours d'origine devait être stigmatisée comme une anomalie et donc comme une faute. De sorte qu'on se trouve parfois aux limites d'une attitude pour le moins paradoxale où, s'inscrivant pourtant dans un paradigme constructiviste, on voudrait que le journaliste y échappe. Ici encore, la figure du journaliste simple capteur d'une parole *'sourcée'*, dont la reproduction médiatisée serait déconnectée de tout jeu stratégique, est un leurre ou, du moins, ce que l'on peut considérer comme une « fiction fondatrice ». Il importe, de fait, de questionner cette représentation du rôle journalistique et de voir en quoi elle est au service de stratégies multiples dont celles des médias eux-mêmes, au premier chef.
- 16 Cette absence ou cette insuffisance dans la prise en compte de la dimension discursive et la confusion qui en résulte entre deux niveaux qu'il conviendrait de disjoindre (celui des pratiques observables et celui des discours produits) conduit à ne pas poser trois questions qui sont cependant essentielles :

## - celle du journaliste comme acteur social ou du moins comme un type particulier d'acteur social

- 17 Le journaliste, quel que soit le type de média dans lequel il intervient, n'échappe pas à la position d'acteur social : à titre individuel, il est dépositaire, comme tout autre individu, de schèmes culturels et de grilles de perception qui configurent son expérience sociale et conditionnent ses modes d'intervention professionnelle. Il est aussi membre d'une communauté professionnelle portant elle-même un certain nombre de valeurs intériorisées par le groupe et, à ce titre, comme « naturalisées » dans des pratiques qui n'apparaissent plus comme des « construits » sociaux. Les discours professionnels sur ce qu'il est « bon » de faire en telle ou telle circonstance, les règles propres à telle ou telle rédaction - généralement matérialisées par ce qu'il est convenu d'appeler des chartes rédactionnelles - apparaissent comme fortement constructrices de l'image de la réalité sociale que les médias nous offrent. C'est autour de ces « systèmes de croyance » (Charaudeau 1997) propres à un groupe que se scellent des modes d'appréhension homogènes des questions sociales, sortes de réflexes professionnels induisant des démarches perceptives et interprétatives dont la multiplicité est réduite (Galtung, Ruge 1965). C'est notamment dans les situations de mobilisation d'urgence de moyens de 'couverture' (attentats, catastrophes naturelles...) que peuvent s'observer, avec une particulière netteté, ces régularités de modes d'appréhension, notamment dans le 'cadre'<sup>37</sup> initial de ces phénomènes. Comme toute profession, le journalisme est réglé par des valeurs qui forgent l'identité collective du groupe ; même si ces valeurs peuvent être l'objet de débats internes au groupe ou à l'un de ses sous-ensembles (presse généraliste/presse spécialisée, presse écrite/presse audiovisuelle...), elles déterminent des modes d'appréhension du social qui configurent en quelque sorte des formes de « stabilités » dont la matérialité première passe par du discours -qu'il soit verbal ou iconique...

## - celle du discours médiatique comme parole publique spécifique

- 18 Au même titre que la parole recueillie par le journaliste et « médiatisée », le discours médiatique est une parole publique mais d'une nature particulière. « Médiatiser », c'est assurément faire passer une parole d'un espace à un autre, d'un univers social - où la parole a été produite selon des modalités propres à cet espace et pour les formes de publicisation spécifiques qu'il ouvre ou requiert - à un univers autre : celui des médias. La question de la médiatisation consiste donc, au moins en partie, à se demander comment on passe d'une aire de publicisation restreinte (pour un micro-public) à une aire plus large, en fonction de quels déterminants, par quels biais -recherchés ou subis-, à travers quelles modalités. Les médias traitent des discours déjà produits pour des aires de diffusion qui ne sont pas forcément grand public (publications internes, discours d'acteurs sociaux hors-média circulant dans des espaces de diffusion réduits...). Quels sont les types d'espaces d'où s'effectue la translation vers le médiatique ? Quelle est l'économie propre de ces espaces et celle-ci prédispose-t-elle à une sorte de transcodage qui autorise voire facilite la médiatisation ? Ces espaces autres que médiatiques ne sont-ils pas, dans certains cas, des lieux de rodage d'une parole dont la visée ultime est l'espace médiatique et, à travers lui, les publics larges qu'il permet d'atteindre ? Autant de questions programmatiques qui voudraient manifester l'intérêt, pour l'analyse de la médiatisation, de se pencher aussi sur ce qui s'échange, se construit, se réagence hors de

l'espace des médias. La parole médiatique n'est donc qu'une des formes de la parole publique ; l'identification des normes de passage vers le médiatique, des formes d'expression qui en facilitent l'accès, des logiques de légitimation des discours et des acteurs nous semblent autant de directions constitutives de l'analyse des problèmes publics médiatisés.

### - celle du journal (papier ou télévisé) comme objet langagier

- 19 La centration forte de nombreuses études sur les modalités du travail journalistique conduit à privilégier l'observation du journaliste comme un individu ou des journalistes comme un groupe social et à négliger le journal comme objet langagier. Si ces deux axes d'observation ne sont pas sans rapport, ainsi que certains développements de ce travail l'esquissent, il nous semble qu'il y aurait un intérêt à renforcer l'analyse du journal comme objet générique, organisé selon des logiques formelles propres, des modes de mise en espace caractérisant ce type d'objet. D'une certaine façon, chaque journal, et même chaque numéro d'un même journal, est la réalisation concrète d'une matrice formelle générale dont on pourrait dégager les caractéristiques essentielles servant à définir un certain type de presse. Comme l'ont déjà montré M. Mouillaud et J.-F. Tétu (1970, 1989), et, à leur suite, Jean de Bonville (1996), il existe, par-delà l'approche journalistique de la presse, une approche « journalique » qui doit prendre en compte le journal comme système de signes et, à ce titre, comme révélateur de pratiques de la part des acteurs journalistiques. En même temps, force est de constater que ces matrices formelles, notamment dans le contexte actuel d'évolution forte des médias et de leurs supports d'expression, ont tendance à se multiplier ; il n'empêche, cependant, qu'au sein de chaque matrice, tel ou tel journal n'en reste pas moins, avant tout une publication singulière, gage de son identification et affirmation d'une offre spécifique qui ne saurait être que discursive.

## 2. Les discours sociaux comme formes et comme contenus

- 20 La dimension discursive dont nous avons voulu montrer l'importance et les enjeux se prête à une grande diversité d'approches (formats, genres, rubriques, mises en page, récit...) qu'il n'est pas déterminant de présenter ici. C'est, cette fois, l'articulation des formes au social qui fait défaut. On néglige le fait que les choix formels sont des constructions sociales et qu'ils sont aussi le lieu d'enjeux sociaux qui leur donnent sens. Surtout, on n'a sans doute pas accordé jusqu'à présent assez d'importance à la relation forte qui s'instaure entre univers sociaux distincts et types de discours qui s'y produisent et y circulent<sup>4</sup>. On ne discourt pas dans le monde de la politique dans les mêmes formes rhétoriques que dans celui de la science ou dans celui de l'administration. A l'intérieur même de chacun de ces univers sociaux, on assiste à une diversification réglée de formes rhétoriques associées à des sous-univers : le discours de la vulgarisation scientifique ne procède pas exactement comme celui de la science ni même comme celui de la didactisation des savoirs.
- 21 A des lieux et à des dispositifs sont associés des formats et des supports, des postures énonciatives disponibles dans lesquelles se marque le passage d'une identité personnelle à une identité sociale « où » l'on est convoqué, par une place qu'on occupe et qui peut se

mettre en scène dans un nombre limité mais toujours pluriel de postures convenues. Ces rhétoriques jouent un rôle essentiel dans la reconnaissance des discours sociaux, la possibilité de les distinguer sans les confondre, d'y adopter les postures de réception dans lesquelles on se trouve convoqué et de les interpréter.

- 22 Mais, on ne parle jamais pour ne rien dire ou pour ne rien faire et ce qui s'échange n'a pas moins d'importance que la façon particulière dont on l'échange. Tout discours - *a fortiori* tout discours public- est intervention et doit donc être traité comme une action sociale véritable, d'un certain type, qui vise des effets sociaux et qui est en tout cas susceptible d'en produire (faibles ou puissants, conformes ou non à ceux attendus, c'est une autre question). On ne s'exprime certes pas n'importe comment dans les univers sociaux où on s'exprime mais on n'y dit pas non plus n'importe quoi. Si la prise en compte des dimensions formelles du discours médiatique est essentielle et si élucider ce qu'il en est de la rhétorique propre à assurer la mise en scène sociale de ce discours est un objectif légitime, il serait réducteur d'assimiler ce discours à une simple mise en scène énonciative. Les médias sont un des lieux de construction et de circulation sociales du sens et c'est d'ailleurs bien ainsi que l'entendent les acteurs sociaux qui participent volontairement ou à contrecœur à la médiatisation. Le « contenu » de ce qui s'échange, les thèmes ou les problèmes abordés, les « faits », les protagonistes évoqués... bref, tout ce qui rend attentif à la médiatisation, lui donne sa consistance et en construit l'enjeu social, ne peut donc être ignoré. C'est pourquoi on ne peut se satisfaire, malgré les éclairages précieux et indéniables qu'elles apportent, des études strictement sémiologiques ou exclusivement lexicologiques.
- 23 Pourtant, à vouloir dépasser cette « réduction formaliste », on risque de tomber, à l'inverse, dans une « dérive informative » : considérer que le discours médiatique est fait d'informations', de 'faits'... Ce serait alors prendre pour argent comptant la fiction (nécessairement) construite par les médias - celle d'un discours d'information' - au lieu de la déconstruire. C'est pourquoi la simple analyse de contenu appliquée aux médias, avec ses découpages plus ou moins sophistiqués en « items », ne nous paraît pas plus satisfaisante. Pour essayer de rendre compte du fait que ce qui s'échange, ce ne sont pas uniquement des mots, des formes rhétoriques et pas davantage des 'informations', voire des 'idées', on introduira la notion de « discours sociaux relatifs à des types d'occurrences-événements<sup>5</sup> ou à des catégories de thèmes-problèmes ».
- 24 Pour commencer à préciser cette notion, on peut partir d'une définition normative de la communication sociale : l'existence de discours sociaux est une des conditions de possibilité de la communication sociale. En effet, ou bien les schèmes d'interprétation du monde qui nous entoure sont idiosyncrasiques et irréductiblement personnels : ils sont alors innombrables et n'ont plus rien de commun. La diversité est trop grande pour que l'intercompréhension soit possible. C'est « Babel » et la communication sociale s'abolit dans la cacophonie. Ou bien, au contraire, il n'y a plus qu'un discours social unique et c'est, toutes proportions gardées, la réalisation sociale de la fiction d'Orwell. L'intercompréhension est alors maximale puisque nous percevons la réalité à travers les mêmes schèmes, la sentons et l'exprimons à travers les mêmes discours. Mais la communication sociale s'abolit, cette fois, par inutilité. Nous n'avons plus rien à échanger : puisque « tout va de soi », tout peut « aller sans dire ».
- 25 La communication sociale exige donc un minimum de différence et de débat entre les discours sociaux disponibles pour que l'échange soit nécessaire et utile mais, aussi, un minimum de communauté pour que, rendu nécessaire, l'échange devienne possible

(Bakhtine 1984). La communication sociale postule donc, en quelque sorte, l'existence d'un nombre limité de matrices de discours sociaux en concurrence dans lesquels on puisse se reconnaître et s'inscrire. Ces discours sociaux constituent, d'une certaine façon, une matérialisation de l'espace public comme communauté en débat (Habermas 1978).

- 26 La simple observation du fonctionnement des discours sociaux nous conduit à une conclusion du même ordre. Sur une thématique socialement admise et stabilisée - au moins provisoirement - (banlieue, immigration<sup>6</sup>, dopage...) ou sur un type d'occurrence-événement (crime, manifestation...), on n'observe pas une infinité de discours mais un nombre limité de discours sociaux qui, correspondant à des façons différentielles de percevoir et d'interpréter, donnent sens, en des versions différentes, à ce qu'on rapporte<sup>7</sup>. Ces discours sociaux ont une cohérence au moins partielle : ils s'affrontent, ils s'élaborent et se construisent dans cet affrontement et pour lui. Ils se répondent, directement, ou indirectement et de façon implicite.
- 27 Prenons l'exemple d'un cas-limite : celui du crime. On devrait *a priori* être en présence, ici, d'un discours unique, puisque le discours judiciaire institué définit ce qui est crime et ce qui est délit - où le crime n'est pas nécessairement le meurtre, d'ailleurs - et identifie des éléments qui peuvent légitimement venir renforcer la responsabilité de leurs auteurs ou la gravité de leurs actes comme, au contraire, l'atténuer.
- 28 Or, la lecture des faits divers et des comptes-rendus d'audience nous montre vite que les discours relatifs au crime ne sont pas entièrement contraints par le discours judiciaire institué - même si ceux-ci ne peuvent pas, non plus, fonctionner en ignorant complètement celui-là. Ce qui règle le fonctionnement de l'enceinte judiciaire ne règle pas entièrement ce qui s'échange en dehors d'elle. On observera ainsi des crimes dont les auteurs pourtant attestés, par l'aveu ou le flagrant délit, ne nous sont pas présentés comme des criminels, des délits dont les auteurs incontestables n'apparaissent pas comme délinquants et des violences condamnables au regard de la loi qui peuvent cependant apparaître comme excusables, voire comme légitimes. De même, une brève se terminant par '*présentés au tribunal en comparution immédiate, les trois individus ont été laissés en liberté*' se prête aisément à des interprétations contrastées, liées à des discours sociaux différents. Ce qui, pour l'institution judiciaire, peut ne signifier que la demande d'un complément d'enquête avant jugement et dans un cas qui ne correspond pas à ceux prévus pour prononcer la détention provisoire, pourra être perçu et interprété, à partir d'un discours social dont les ressorts sont plus moraux que strictement juridiques, comme une relaxe, comme le renoncement à infliger une peine - celle-ci étant strictement assimilée à l'incarcération - et même, plus largement encore, comme une espèce d'impunité accordée à ce qui, à l'évidence, mériterait châtement. Le discours social peut distinguer ce qui est juste ou moral et ce qui n'est que légal, privant ainsi le légal d'un des ressorts essentiels de sa légitimité sociale.
- 29 Par ailleurs, dans une sous-catégorie de ce type d'occurrence-événement, on voit bien apparaître une sorte d'opposition forte entre deux discours idéaux, typés et totalement incompatibles : ce que les uns montreront comme un geste, dès lors acceptable, de légitime défense, les autres le dénonceront - implicitement ou explicitement - comme un inexcusable cas d'auto-défense. Il est d'ailleurs remarquable que ceux qui s'inscrivent dans le discours social qui reconnaît et demande que soit reconnue la '*légitime défense*' sont précisément ceux qui contestent cette notion telle qu'elle est définie dans le Code Pénal, quand ceux qui identifient l'acte comme un acte d'auto-défense tiennent un discours qui se calque assez fortement sur cette définition. Et on voit bien que ce conflit

d'interprétation est ici structuré par un véritable enjeu social : le maintien ou la réforme, sur ce point, du discours judiciaire institué.

- 30 On peut aussi discerner comment et pourquoi, à partir d'un enjeu social déterminé et par un fonctionnement de proche en proche, des discours sociaux relatifs à une catégorie particulière d'occurrence-événement (des crimes susceptibles de faire émerger la question « légitime ou auto-défense », par exemple) peuvent tisser des liens avec d'autres types d'occurrences-événements (actes de délinquance ou d'incivilité, pour l'exemple cité). Ce phénomène de « contagion/ assimilation » peut faire émerger des discours sociaux relatifs, cette fois, à plusieurs types d'occurrences-événements sur lesquels ces discours prennent appui, en même temps qu'ils en créent une perception globalisante, c'est à dire comme occurrences-événements finalement d'un même type.
- 31 L'existence d'un discours institué et socialement légitime n'empêche donc pas l'émergence d'un discours social, global et diffus, relatif à ces mêmes occurrences-événements et dont le fonctionnement s'articule en décalages, en infléchissements voire en contradictions avec lui.
- 32 Ce phénomène se présente sous un double aspect : d'une part comme un phénomène global et diffus, comme un processus d'émergence progressive et de construction provisoire, celui de la discursivité sociale liée à la nécessaire réflexivité de l'espace public : une société s'y interroge sur elle-même. En même temps, ce processus social fait apparaître, localement, des discours sociaux spécifiques, de portée limitée (ce ne sont pas des visions du monde globales, même s'ils n'en sont pas complètement indépendants) et en concurrence entre eux. Il s'agit donc d'un phénomène qu'on peut examiner à la fois comme processus et comme résultat.

### 3. Les discours sociaux comme processus et comme résultat

- 33 On est alors conduit à envisager deux axes de travail, corréllés mais distincts : d'une part, comprendre comment fonctionne ce discours social global et diffus dans lequel nous baignons, comment et pourquoi il se construit, quels sont les processus à l'oeuvre dans cette construction... D'autre part, identifier et comprendre comment, à cette occasion, émergent, se construisent, se stabilisent provisoirement des discours sociaux spécifiques, relatifs à des types d'occurrences-événements ou à des thématiques, et qui résultent du fonctionnement de ce discours social global en même temps qu'ils le permettent et le nourrissent.
- 34 C'est dans le cadre plus général ainsi esquissé qu'il convient d'examiner la question de la médiatisation. Quels sont la place et le rôle que remplissent les médias dans ce double fonctionnement : celui, d'une part, d'un discours social global qui coexiste toujours avec les discours spécialisés ou institués relatifs à un domaine ; celui, d'autre part, des discours sociaux spécifiques générés à cette occasion ?
- 35 Deux écueils symétriquement inverses se présentent : le premier consisterait à faire de ces discours sociaux une pure construction médiatique, le second à faire des médias une simple chambre d'enregistrement, un simple reflet/écho de discours sociaux entièrement construits ailleurs.

- 36 Les discours sociaux préexistent toujours, d'une certaine manière, à la médiatisation d'une occurrence-événement et c'est leur existence préalable qui permet d'ailleurs aux médias de fonctionner : laissés largement dans l'implicite de l'article, ils donnent sens à l'explicite « factuelisé » de l'occurrence-événement. Ils en permettent la réception, éventuellement biaisée, d'ailleurs, quand les récepteurs ne partagent pas le discours social sous-jacent à l'article ou n'en maîtrisent pas tous les éléments<sup>8</sup>.
- 37 Ces discours sociaux se révèlent même un outil essentiel pour analyser les pratiques journalistiques et rendre compte des processus qui l'organisent. Ils permettent de comprendre à partir de quoi il est possible pour le journaliste d'anticiper la réception : le récit factuel laisse apparaître, de façon sous-jacente, un discours social qui pourrait être mis en œuvre pour interpréter les faits et les propos qu'on rapporte et que l'article s'efforce d'accréditer ou dont il tente de déjouer, de façon implicite, la mise en œuvre. Tout se passe comme si le journaliste avait comme horizon de référence plusieurs discours sociaux susceptibles de donner sens à l'occurrence-événement qu'il rapporte, c'est-à-dire de les constituer en versions socialement acceptables parce que sous-tendues par des discours sociaux disponibles, connus, identifiés même s'ils sont inégalement partagés.
- 38 L'article va alors construire une version de l'événement (des mots spécifiques, des images construites des différents protagonistes et de leurs actions...) qui vient accréditer un discours social. On voit même, le plus souvent, se mettre en place une stratégie minimale qui vise à annuler toute possibilité de mise en œuvre du discours social concurrent en le privant de l'assise factuelle qui lui est nécessaire. De cette manière, on ne « conteste » pas la légitimité *a priori* du discours social concurrent, on se contente de montrer que l'occurrence singulière qu'on examine ne correspond pas à ce discours social, qu'elle n'est pas, dans ce cas, pertinente. On est donc dans une stratégie argumentative qui requiert un engagement faible : on ne s'engage pas dans une contestation « idéologique » formelle. On ne conteste pas la légitimité générale du discours adverse - on évite même de se prononcer sur ce point-, on montre seulement qu'ici, et sur cette seule occurrence singulière, ça ne correspond pas à la 'réalité'. C'est seulement parce qu'au fil des jours, dans une publication déterminée, il s'avère que, décidément, ce n'est jamais le cas d'appliquer un discours social spécifique, que celui-ci se trouve en quelque sorte privé de toute légitimité : il ne peut s'autoriser de la moindre réussite à la véritable « épreuve de réalité », en quoi consiste la médiatisation d'occurrences-événements. C'est d'ailleurs peut-être ici que réside l'une des contributions de la médiatisation à la construction des discours sociaux : les confronter à des occurrences-événements pour leur faire subir « l'épreuve de la réalité ».
- 39 De la même manière, les discours sociaux sont un élément essentiel pour comprendre comment peut s'effectuer la collecte et la sélection des informations. Les sujets qu'on retient et la place qu'on leur accorde correspondent à la possibilité pour le journal de faire fonctionner sur cette occurrence-événement un discours social compatible avec la ligne éditoriale du journal et rendu suffisamment acceptable en regard de discours sociaux présumés dans lesquels s'inscrit le lectorat. Les occurrences-événements ne mettent ainsi pas toutes les publications dans la même situation : une boulangère qui tue un maghrébin est une occurrence plus facile à traiter pour *Libération* que pour *Le Figaro* et ce serait naturellement l'inverse si c'était un maghrébin qui tuait une boulangère. Dans les deux cas, le traitement peut s'avérer tout aussi délicat, mais en fonction d'autres types de raisons, pour la presse quotidienne régionale.

- 40 Mais il n'est pas toujours possible de ne pas traiter du tout une occurrence dont les éléments les plus saillants ne correspondent pas d'emblée au discours social privilégié par la rédaction et le lectorat, ne serait-ce que parce que d'autres médias en parlent et que le lectorat a été confronté à une première information (radio ou télévision, par exemple) relative à l'occurrence.
- 41 Dans ce cas, comme dans le précédent, c'est toujours sur la base des discours sociaux disponibles, susceptibles de s'appliquer à l'occurrence et de la transformer en événement doté de sens que va s'effectuer l'enquête (choix des informateurs pertinents à interroger, nature des informations à recueillir auprès d'eux...). et la sélection des informations pertinentes parmi l'ensemble des informations recueillies ou recherchées. Cette activité n'est donc pas seulement, comme on le dit toujours, placée sous l'égide de la recherche de la vérité et de la vérification des informations ; elle est d'abord placée sous l'égide de leur pertinence relativement à des discours sociaux. Et on peut même suspecter que, paradoxalement, on sera spontanément conduit à vérifier davantage une 'information' qui va à l'encontre de ce qu'on est tout prêt à entendre, sur la base d'un discours social dans lequel on s'inscrit, que celle qui vient le confirmer éloquemment.
- 42 La médiatisation ne peut se comprendre sans le secours des discours sociaux préalables qui alimentent, de part en part, son fonctionnement. L'analyse des discours journalistiques, comme produits et comme production, exige le détour par les discours sociaux et, donc, la connaissance de ceux-ci, en même temps qu'elle fournit un des matériaux qui permet de les identifier.
- 43 Mais ces discours sociaux sont aussi ce qui, progressivement, résulte de l'ensemble des opérations de médiatisation relatives à des occurrences-événements ou à des thématiques d'ailleurs socialement construites et sur la définition et la dénomination desquelles il n'y a pas nécessairement toujours assentiment -ce qui est une façon, somme toute, de préconstruire le public auquel on entend s'adresser.
- 44 La médiatisation est donc construite par les discours sociaux en même temps qu'elle participe à leur construction. C'est pourquoi nous préférons adopter le terme de co-construction : les acteurs sociaux -parmi lesquels les médias eux-mêmes- agencent, par leurs rapports de concurrence, une certaine forme de coopération qui permet certains modes de stabilisation des différents discours sociaux. La polyphonie dont parlent les linguistes est donc, pour nous, l'ensemble des mécanismes de convocation des discours sociaux antérieurs, la restructuration progressive de ces discours dans le jeu des concurrences discursives et la construction (parfois) de la domination d'un (de quelques) discours sur d'autres.

## 4. Problèmes publics et publicisation des problèmes

- 45 Les problèmes sont-ils publics par nature ? Il nous semble que la configuration discursive des questions débattues socialement est étroitement constitutive de leur caractère 'public'. Définir le caractère « public » d'un problème, c'est tenter de définir les moyens et les outils par lesquels il l'est -ou, plutôt, le devient- mais aussi les raisons pour lesquelles « on » choisit de le faire devenir tel ou de le configurer afin qu'il ait une chance d'apparaître/d'être perçu comme tel. Ceci amène généralement à passer par un premier stade de définition du caractère de ce qui est « public ». Les champs disciplinaires

d'analyse de ce genre de question se partagent en différents modes d'appréhension d'une telle notion. On peut néanmoins dégager deux grands axes de prise :

- celui qui consiste à articuler la notion à celle d'Etat, en termes de pouvoir, de prérogatives, de champs d'attribution (est public ce qui est du ressort de l'Etat, de l'organisation de celui-ci et de sa constitution)
  - celui qui définit le caractère public sur le mode de l'ouverture, de l'accès à et, par extension, de la relation à un/des publics (est public ce qui est soumis à une forme de diffusion dans l'espace public).
- 46 La difficulté d'une approche scientifique de cette question est d'identifier les mécanismes par lesquels ce que l'on perçoit comme « public » (un problème, une question, un enjeu...) est en fait le résultat d'un processus constituant dans lequel se mêlent des dimensions internes à différents modes d'approche : politiste avec la question de la mise en œuvre des politiques publiques, sociologique avec celle des acteurs et des publics mobilisés autour de ces problèmes, psycho-sociale avec les questions de perceptions au sein des groupes sociaux... Dans la perspective d'étude des phénomènes de médiatisation qui est la nôtre, l'ensemble de ces perspectives d'observation se croise (même si, en fonction des cas étudiés, certaines dimensions sont amenées à dominer et à surdéterminer d'autres composantes).
- 47 Il semble cependant que, dans tous les cas, le caractère « public » d'un problème est étroitement interdépendant des formes qu'on lui attribue, des discours dans lesquels on le définit et ce, quels que soient le type d'acteur et la zone de l'espace public dans lequel on l'évoque. C'est même, nous semble-t-il, le choix des matrices discursives dans lesquelles on configure une question qui contribue à fortement lui conférer (ou pas) un caractère public. C'est dire que, pour nous, la question du discours, liée à des espaces d'expression, est centrale ; c'est dire aussi qu'il ne saurait guère y avoir de problèmes publics sans « opérations discursives constitutives » qui amènent à configurer (pour diverses raisons) des problèmes comme publics, par strates successives, dans la logique de débat public générée par de telles questions... Mais c'est dire en même temps que la dimension langagière, aussi centrale soit-elle, n'est pas séparable du « jeu » social dans lequel les problèmes publics se construisent et se débattent : ce sont même les degrés de prévisibilité plus ou moins grands des discours mobilisables par les différents acteurs sociaux qui permettent à la mécanique sociale (et au « jeu » qui la caractérise) de fonctionner et à ceux qui y participent de trouver leurs repères les uns par rapport aux autres. Il ne nous semble pas, d'ailleurs, que les modes de positionnement des acteurs sociaux sur des questions touchant au fonctionnement social global soient aussi variés que lesdites questions. Cela équivaut, ici comme ailleurs, à penser la question des problèmes publics au travers de « schèmes discursifs » en nombre limité dont la caractéristique est d'être transposables à différents problèmes, mobilisables sur une gamme étendue de problèmes (ainsi construits comme) publics.
- 48 Il apparaît, par conséquent, que le processus de publicisation des problèmes est inséparable de la question de leur mise en discours. Modes définitionnels, constructions argumentatives, trajets narratifs adoptés ne viennent pas à l'appui d'un problème qui serait préalablement public : ils en sont les éléments constitutifs qui, dans une forme de tissage socio-discursif permanent, tracent à la fois l'extension et les limites d'un problème, les publics convoqués et ceux qu'il exclut... La parole publique apparaît donc essentiellement comme une proposition, comme un cadre de reconnaissance pour des publics qui ne sont pas encore constitués en tant que publics mais que la médiatisation

(entre autres moyens) permet de cristalliser. De ce point de vue, la nature « publique » d'un problème pourrait bien être un effet de construction, d'agrégation de nouveaux publics autour d'une question dont le débat, dans différentes arènes de publicisation (et notamment les médias), permet cette cristallisation. C'est la définition -les différents niveaux de définition- des enjeux d'une question qui, avant même qu'elle soit constituée comme problème, détermine les conditions de cristallisation de ces publics et permet la concrétion effective de cette question comme '*problème public*'.

- 49 Sans doute faut-il, par conséquent, considérer qu'un concept comme celui de la « descriptibilité » d'un problème est à dépasser voire à inverser pour ce qu'il présuppose de déjà-là dont on n'aurait plus qu'à faire état : c'est bien dans le processus de la mise en discours et des différents modes de prise en charge de ce discours (adhésion à/opposition à, distanciation...) que s'élabore - par prises de parole fragmentées et attribution d'espace à celles-ci, par effets de reprise ou de contestation de ces discours multipolaires... - une forme de « problématique publique » qui, notamment par le biais des médias, traverse l'espace public - que le secteur médiatique contribue ainsi à élaborer.
- 50 On ne saurait, certes, réduire cette « problématique » au heurt des discours - et notamment de ceux que nous avons considérés comme « sociaux » - qui la constitue. Les discours sont, par définition, porteurs de stratégies d'acteurs et, à considérer, de fait, comme vecteurs de projets d'action. La lutte des discours est à considérer comme une forme socialement construite de la lutte des acteurs : non seulement il s'agit d'imposer un problème par rapport à d'autres mais aussi, à l'intérieur même d'un problème élaboré comme public, il s'agit d'imposer une version qui, entrant elle aussi en concurrence avec d'autres, soit plus recevable ou acceptable que d'autres. La publicisation d'un problème est donc aussi, du côté des acteurs - y compris les médias -, la capacité à construire **dans le discours** les publics visés (dont l'intérêt est convoqué par la configuration du problème).

## 5. La notion d'« intérêt général » comme construction discursive publique

- 51 S'agissant du cas des problèmes publics, la question de la constitution de l'« intérêt général » est, sans doute, un autre exemple de ces processus de négociation et d'ajustement social pour lesquels les médias jouent un rôle structurant. Cette question est, de ce point de vue, une notion-symptôme particulièrement intéressante dans la mesure où, venant à l'appui de nombre de stratégies d'acteurs, elle est un lieu de confluence de représentations fréquemment antagonistes de ce que serait ledit intérêt. Oscillant de conceptions légitimantes pour appuyer la mise en oeuvre d'un pouvoir (qu'il soit d'Etat ou local) à des conceptions particularisantes qui se présentent comme des systèmes de défense - mais toujours au nom de l'intérêt de tous -, le discours de l'intérêt général est un de ces lieux du débat social qui se présente essentiellement comme un lieu discursif : c'est dans l'espace des définitions possibles de cet intérêt, c'est dans la zone de circulation produite par ces définitions que se construisent nombre de politiques publiques. Ces modes définitionnels s'appuient sur des formes de légitimité très diverses mais on ne peut écarter le « poids légitimant » que peuvent avoir toutes les tribunes publiques -au premier rang desquelles les pages des quotidiens ou les écrans de télévision. L'intérêt général ne se mesure donc pas tant à l'échelle de sa généralité plus ou moins grande dans le public mais, *comme discours public*, à sa capacité à être reconnu,

accepté, intégré comme un intérêt défendable au nom des principes généralement partagés. Ce pourquoi des intérêts particuliers (ceux des riverains d'un site, par exemple) peuvent parfaitement être reconnus comme généraux car concernant potentiellement chaque particulier exposé à semblable cas. On ne saurait mettre en lumière le jeu des acteurs si, dans cet exemple comme dans bien d'autres, on n'observe pas les zones de tension plus ou moins fortes qui se nouent autour de telles notions. L'intérêt général est l'un de ces carrefours discursifs autour desquels se jouent les luttes d'influence et les prises de décision qui en découlent. L'interaction sociale a donc intimement à voir avec les démarches définitionnelles et les cadres de représentation des problèmes qu'elles révèlent. C'est même au cœur de ces difficiles ajustements que se rejouent une part importante de l'action politique et les perceptions publiques qui en existent<sup>9</sup>.

- 52 On pourrait donc considérer que l'*'intérêt public'* est la forme publiquement construite de l'intérêt de tous, c'est-à-dire sans victime de l'intérêt général. Force est de constater que l'*'intérêt public'* ainsi construit dans/par les médias ne coïncide que rarement avec l'intérêt général - notamment celui élaboré par les promoteurs du projet. L'argumentation « techniciste » sur l'intérêt général au nom duquel se réalise un projet est sans doute moins susceptible d'attirer le public au nom duquel, souvent, le média parle que la victime particulière de cet intérêt général en laquelle chacun pourra se reconnaître. Les riverains d'un site perçus comme potentiellement victimes de l'Etat ou du pouvoir local, voilà ce que la presse (notamment lorsqu'elle est locale et se construit comme proche de l'intérêt de tous...) choisit généralement de faire fonctionner prioritairement. Ce qui se trouve thématiquement est de l'ordre d'un modèle binaire où l'individu affronte le pouvoir, où la défense de l'individu s'impose face aux « abus » du pouvoir. Symétriquement, on peut observer que la notion d'intérêt général telle que la conçoivent et la mettent en oeuvre les politiques publiques est ce que les médias ont tendance à fortement et assez systématiquement minorer dans la médiatisation de ce genre de question. Le rôle que peut y tenir la représentation usuelle de la communication dans les pratiques journalistiques, et l'ensemble des « effets de suspicion » qu'elle engendre, constituent l'une des infra-structures relativement stabilisées de la médiatisation des questions touchant à l'intérêt général. Le chantier qu'ouvrent de telles perspectives d'analyse, à propos des logiques de traitement de ces questions où l'intérêt du public est à la fois un pan massif de l'argumentation publique et un nœud de tensions fortes, constitue à n'en pas douter un lieu d'éclairage majeur de ce que nous appelons, dans le titre de cette contribution, la discursivité sociale que seule, à nos yeux, le croisement interdisciplinaire est susceptible de véritablement mettre à jour.

## 6. Notions-relais et démarches d'articulation

- 53 L'observation que les réalités sociales doivent, pour exister dans les médias, trouver une traduction discursive appropriée et que, à l'inverse, les formes langagières dont on observe la récurrence ne relèvent pas de choix stylistiques accessoires mais renvoient toujours à du social nous conduit à affirmer que les deux modes d'approche<sup>10</sup> que nous avons identifiés, au début de cet article, se révèlent non seulement complémentaires mais souvent plus fortement solidaires qu'il n'y paraît. Ils s'éclairent et se précisent mutuellement, ils permettent d'envisager en même temps la description des processus (comment ça fonctionne concrètement ?) et l'explication de leur émergence/stabilisation dans une conjoncture donnée. Cette position de principe acquise, il reste à identifier les

notions-relais à partir desquelles on pourrait articuler entre eux les différents modes d'approche.

- 54 La question des « passerelles méthodologiques » interdisciplinaires nous semble être une voie essentielle de connaissance des phénomènes multiformes de médiatisation. Un certain nombre de notions sont d'ores et déjà disponibles qui permettent d'articuler le discursif et le social et de mettre en cohérence ces approches disciplinaires hétérogènes relatives aux médias et aux processus de médiatisation. Un bon exemple en est fourni par la notion de « zone de concurrence directe » proposée par E. Veron (1988) et celle, corollaire, de « contrat de lecture » qui permettent d'articuler les perspectives, d'habitude fortement disjointes, de l'économie (la presse comme marché), de la psychosociologie (l'étude de l'audience) et de la socio-sémiotique (la presse comme discours social). Partant de l'idée que, dans les médias, l'offre est, ultimement, offre de discours et que la concurrence entre publications exige à la fois un minimum de ressemblances (France-Soir n'est pas un concurrent direct du Monde) et un minimum de différenciations (Le Monde n'est pas Le Figaro), E. Veron nous invite à considérer que l'audience « en chair et en os », toujours hétérogène, qu'étudie la psycho-sociologie n'est que le résultat d'une agrégation produite par une offre discursive singulière : construction d'une identité dans laquelle le public est invité à se reconnaître, construction d'une relation (sur l'axe de la proximité ou de la distance et de tous les rôles sociaux qui peuvent les traduire) à ce public, spécifique et durable au fil des numéros, proposition d'un « monde construit » (relatif à la thématique privilégiée par la publication : par exemple, dans le domaine de la presse magazine spécialisée, le cinéma comme spectacle ou comme septième art...) soumis à l'adhésion du public.
- 55 De la même manière, nous voudrions insister sur une dimension connexe et finalement assez peu repérée dans les approches sur la médiatisation qui inviterait à croiser les dimensions sociologiques, économiques et discursives. La tendance à une segmentation croissante des médias pris dans des logiques-marketing fortes pousse à un renforcement des modèles discursifs que nous évoquions plus haut. L'écriture journalistique est enserrée dans des effets de commande (explicites ou implicites) qui imposent au journaliste des façons d'aborder les problèmes conditionnées par les attentes supposées du public. L'activité journalistique ainsi soumise à un véritable cahier des charges - souvent jamais explicitement formulé mais dont le poids se vérifie au travers des pratiques- produit des effets de stéréotypisation discursive qui ne sont souvent que la réponse à une attente pré-élaborée de traitement. En ce sens, il y a un lien entre le phénomène social de précarisation de la condition journalistique (Accardo 1998) et le renforcement de « discours sociaux » dont sont porteurs ceux qui, hiérarchiquement, sont en situation de pouvoir commander de tels modes de traitement. La garantie, lorsque l'on est pigiste, que son papier sera pris s'il satisfait aux exigences d'un responsable ayant déjà « calibré » (consciemment -réponse à une supposée « attente » du public, légitimée par des formule du type '*le lecteur/télé spectateur ne comprendrait pas que...*' - ou inconsciemment - expression de valeurs ou de modes de représentation dont il est porteur) le traitement peut sans doute générer un effet assez puissant de renforcement de schèmes discursifs préalables.
- 56 Ce phénomène n'est certes pas entièrement généré par la précarisation de la condition journalistique mais amplifié et rendu plus visible par cette fragilisation. Satisfaire à la demande de traitement peut alors apparaître, en même temps qu'un renforcement de

discours sociaux préexistants, comme une monnaie discursive d'échange dans un cadre contractuel souvent informulé au sein du rapport hiérarchique.

- 57 On voit par là que l'écriture de presse est loin d'être une écriture de création et que, même signé, un article est toujours peu ou prou une expression plus large que celle de son auteur. A travers cette parole particulière peuvent se lire des discours plus globaux, plus ou moins reconnaissables, et actualisés dans cette parole singulière. L'« autorité » de la parole médiatique se situe au-delà de l'auteur de celle-ci. Pour être lue et entendue, elle doit entrer en résonance avec, parfois, une forme de doxa sociale ou au moins certaines formes de discours reconnaissables et fonctionnant comme repères de jugement et d'évaluation des phénomènes sociaux. Le journaliste apparaît d'abord comme un énonciateur particulier d'un discours socialisé : à travers son énonciation spécifique se réaffirme l'un des discours socialement disponibles, acceptable pour un certain public, sur une question donnée.
- 58 Au-delà de tous ces aspects visant l'articulation possible de ces différentes entrées dans la question de la médiatisation, il semble qu'à d'autres moments, au contraire, on gagne à dissocier le discursif et le sociologique et à ne pas mobiliser, à l'un des niveaux, les notions propres à l'autre : c'est ainsi, par exemple, que la notion d'objectivité/ neutralité, si elle se révèle éclairante pour comprendre la mise en scène rhétorique convenue des discours journalistiques (où il importe de faire montre de postures objectivantes et de produire les effets d'objectivité requis), elle n'est d'aucun secours et ne peut qu'introduire de la confusion si on l'applique à la description de l'activité journalistique elle-même (plutôt régie, comme nous l'avons vu, par des processus d'influence réciproque, de négociation entre acteurs...)
- 59 L'approche en termes de discours sociaux nous amène donc tout naturellement à poser, du côté des acteurs de la médiatisation, la question de ce qui préside à l'élaboration des traitements des problèmes qu'ils publi(cis)ent. Nous proposons, sur ce plan la notion de « schème de pré-élaboration de l'information » : l'activité professionnelle - qu'elle concerne les médias ou tout autre secteur d'activité - trouve ses repères dans des opérationnalités qui permettent de satisfaire une demande : '*couvrir*' vite, '*faire de l'image*'... Ces contraintes liées aux discours standardisés des lieux de formation professionnelle et aux pratiques routinisées au sein de la profession contribuent à stabiliser des modes de configuration des problèmes -notamment lorsqu'ils sont considérés comme publics c'est-à-dire susceptibles de concerner potentiellement tout lecteur/télespectateur. Le travail sur corpus et les croisements d'observation sur des corpus multiples permettent d'identifier des « typifications discursives » dont le recensement peut s'opérer par types d'occurrences-événements ou par catégories de thèmes-problèmes. Pour ces démarches d'identification de types de discours, ce ne sont pas tant les catégories de l'analyse du discours en tant que telles qui se révèlent productives que leur croisement : comment un récit est implicitement porteur d'une argumentation et support d'une évaluation qui ne dit pas son nom, comment le choix d'éléments descriptifs participe au guidage de lecture d'une situation médiatisée...
- 60 Ce que nous évoquons sur le plan des '*commandes*' telles qu'elles peuvent s'opérer dans la presse notamment audiovisuelle ou écrite spécialisée peut aussi s'observer de façon beaucoup plus générale. Nulle commande explicite, dans la plupart des cas, ou alors de façon en quelque sorte intériorisée : la ligne éditoriale, la charte rédactionnelle remplissent un « effet de commande » qui positionne, par anticipation, le journaliste dans

une posture d'observation et de traitement de ce qu'il n'a pas encore traité mais qui se trouve pré-cadré par ce qui, de fait, devient une sorte de quasi-commande.

## 7. Le triple écueil des approches discursives de la médiatisation

61 L'approche discursive que nous proposons n'est pas sans présenter, cependant, un certain nombre d'écueils au nombre desquels nous voudrions signaler les trois suivants qui nous semblent être les principaux.

- Le premier écueil est sans nul doute celui du « médiacentrisme » : si les médias constituent un lieu déterminant de construction sociale du sens, cette construction s'opère aussi dans d'autres arènes, sans doute moins visibles mais probablement tout aussi configurantes de la nature et de l'extension des problèmes publics. Le travail sur les médias et les logiques de médiatisation ne doit pas signifier une occultation ni même une minoration de ce qui se débat dans des espaces autres. L'une des questions essentielles de l'analyse de la médiatisation est, de ce point de vue, celle de l'articulation de ce lieu spécifique avec ces autres espaces où se trouvent également mis en débat les problèmes publics. Ce qui s'échange *en dehors* de la médiatisation (avant comme après) ne peut qu'aider à comprendre ce qui se passe *dans* la médiatisation.
- Le deuxième écueil des approches discursives est sans doute ce que l'on pourrait appeler la « généralisation hâtive ». Les tentatives -légitimes- de modélisation des processus en œuvre dans l'opération de médiatisation conduisent souvent le chercheur vers une pente formalisante qui peut excéder ce qu'il est capable de mobiliser comme cas concrets à l'appui de cette modélisation ou globaliser avec excès ce qui, dans le fonctionnement médiatique, est loin d'être aussi homogène qu'on voudrait bien le dire. C'est dans l'analyse de la médiatisation à l'échelle *intramédiatique* (les différents médias appartenant à un même type : la presse quotidienne nationale par exemple et, plus finement, au sein de chaque zone de concurrence directe) et *intermédiatique* (dans l'articulation presse-télévision, radio-télévision, presse-radio...) que l'on a des chances de repérer des types de fonctionnement parfois transversaux, parfois beaucoup plus parcellaires qui permettent de rendre compte de la complexité des différents modes de médiatisation.
- Le troisième écueil -que nous aurions envie d'appeler, si la formule n'avait pas un caractère disqualifiant que nous mettons à l'écart ici, l'approche '*nez dans le guidon*' - est, nous semble-t-il, dans l'absence ou l'insuffisance de mise en perspective contextuelle large de certaines analyses des phénomènes de médiatisation. A un premier niveau, la perspective historique s'impose pour comprendre combien certaines des questions débattues aujourd'hui ont une histoire qui imprègne encore profondément, sans qu'on en soit bien conscients, la façon dont elles se construisent socialement. Cet axe d'étude nous semble pouvoir être utilement complété par ce que l'on pourrait appeler une histoire sociale des formes (et notamment des dispositifs de publicisation<sup>11</sup>).

62 A un second niveau, il apparaît que les discours ne peuvent s'entendre socialement que s'ils sont porteurs de valeurs, de règles culturelles qui, parce que partagées, permettent à la fois une *scriptibilité* et une *lisibilité* de ces discours. Cette dimension, de nature anthropologique<sup>12</sup>, est intimement liée aux formes multiples de stabilisation mais aussi d'évolution progressive des discours qui permettent de « dire le social » et aux formats médiatiques (genres, rubriques, mises en page...) qui en configurent l'expression.

63 La médiatisation, telle que nous avons tenté de la situer dans ce travail, ne saurait se limiter à l'observation/analyse des pratiques professionnelles de ceux qui « médiatisent », même si on y adjoint les pratiques propres des acteurs sociaux qui en sont les objets, voire les instigateurs. Il ne saurait s'agir d'ignorer ces pratiques ni même, les percevant, d'en minorer l'importance. Il nous semble cependant nécessaire d'en reconsidérer les « matérialités discursives », par le biais desquelles elles se font jour et prennent « forme publique ». Un premier niveau de repérage nous amène à considérer que, parmi les potentialités multiples d'élaboration du sens, certaines ont tendance à être socialement récurrentes et même, parfois, organisatrices de l'appréhension publique d'une question. Au-delà d'un simple phénomène de stéréotypisation, c'est sans doute - comme nous avons tenté de l'esquisser- dans les espaces de circulation et de construction progressive de ces discours que peuvent se repérer des formes de régularité étroitement constitutives de la « publicité » de ces questions. Si les médias - quels qu'ils soient - ne constituent pas forcément un espace indispensable de cette publicisation, l'observation des actes de constitution des problèmes publics amène à constater qu'ils contribuent grandement à la construction des enjeux publics de nombre de questions. La construction théorique de l'édifice processuel qui est à l'œuvre dans la « montée en publicité » de certains problèmes est un chantier qui reste largement ouvert et répond, selon nous, aux croisements interdisciplinaires dont ce numéro de revue est le lieu. Sans doute, ainsi que l'a montré L. Quéré (1995), la triple dimension de la thématization, de la constitution des collectifs porteurs de ces thèmes et du cadre historique dans lesquels ils s'insèrent constitue le socle essentiel de cet édifice. Mais, il nous apparaît que ces thèmes ou l'opération (sociale) de thématization gagneraient à être repensés en articulation-de-thèmes-en-syntagmes configurant des modes de convocation de l'attention (publique), voire de mobilisation et entretenant des familiarités avec des configurations antérieures. C'est dans l'espace - toujours mobile et mobilisable - de ces re-convocations de thèmes, de ces infléchissements (pourtant profondément ancrés dans une discursivité sociale dont nous avons traqué, ici, certaines stabilités) que l'espace public se réaffirme comme « cadres de référence partagés » (L. Quéré, 1995) et ce, d'autant plus, qu'ils sont régulièrement mis en débat.

---

## BIBLIOGRAPHIE

**Accardo, Alain, (dir)**, (1998), *Journalistes précaires*, Editions Le Mascaret, Bordeaux.

**Bakhtine, Mikail**, (1984), *Esthétique de la création verbale*, Gallimard, Paris.

**Berger, Peter, Luckmann, Thomas**, (1986), *La construction sociale de la réalité*, (trad. 1996), Méridiens Klincksieck/Masson, Collection « Sociétés », Paris.

**Cefai, Daniel**, (1995), « La construction des problèmes publics », in « Le temps de l'événement 1 », *Réseaux* n° 75, CNET.

**Charaudeau, Patrick**, (1997), *Le discours d'information médiatique*, Nathan/INA, Paris.

- De bonville, Jean**, (1996), « Les notions de texte et de codes journalistiques : définition critique », *Communication*, vol. 17, n° 2, Université Laval.
- De La Haye, Yves**, (1985), *Journalisme, mode d'emploi*, ELLUG, Collection « La pensée sauvage », Grenoble.
- Delforce, Bernard, Noyer, Jacques**, (1996), *La collecte et le traitement des résidus urbains dans la Communauté Urbaine de Lille : choix techniques, procédures de médiation et médiatisation (1992-1994)*, X<sup>e</sup> Congrès de la SFSIC, Grenoble.
- François, Bastien, Neveu, Erik**, (1999), *Espaces publics mosaïques*, Presses Universitaires de Rennes, Collection « Res Publica ».
- Galtung, Johann, Ruge, Mary**, (1965), « The structure of foreign news », *Journal of peace research*, n° 2.
- Guilhaumou, Jacques, Maldidier, Denise, Robin, Régine**, (1994), *Discours et archive*, Mardaga, Liège.
- Habermas, Jurgen**, (1978), *L'espace public*, Payot, Paris.
- Lavoinne, Yves**, (1997), *Le langage des médias*, Presses Universitaires de Grenoble.
- Leblanc, Gérard**, (1997), « Scénarios du réel », L'Harmattan, Paris.
- Mouillaud, Maurice**, (1970), « Communication et Information », *Economie et Humanisme*, n° 192.
- Mouillaud, Maurice, Tétu, Jean-François**, (1989), *Le journal quotidien*, Presses Universitaires de Lyon.
- Munch, Beat**, (1992), *Les constructions référentielles dans les actualités télévisées*, Peter Lang, Collection « Sciences pour la communication », Berne.
- Quéré, Louis**, (1995), « L'espace public comme forme et comme événement », in *Prendre place*, Isaac Joseph (dir.), Editions Recherches, Plan Urbain, Paris.
- Veron, Eliséo**, (1981), *Construire l'événement*, Editions de Minuit, Paris.
- Veron, Eliséo**, (1988), « Presse écrite et théorie des discours sociaux : production, réception, régulation », in *La presse, produit, production, réception*, P. Charaudeau (dir.), Editions Didier Erudition, Collection « Langages, discours et société », Paris.
- Windisch, Uli**, (1990), *Le prêt-à-penser*, Editions L'Age d'Homme, Collection « Cheminements », Lausanne.

## NOTES

1. Même si, avant nous, quelques ouvrages tracent des pistes de cet ordre et, notamment, le récent ouvrage coordonné par Bastien François et Erik Neveu (1999).
2. L'article d'Erik Neveu, dans ce numéro, passe en revue les axes essentiels de l'approche constructiviste dans les travaux anglo-saxons.
3. Nous voulons parler, ici, des postures d'observation et/ou d'analyse mises en œuvre dans le premier temps de traitement de ces phénomènes.
4. La contribution de Patrick Charaudeau, envisageant le phénomène de médiatisation sous l'angle des logiques de fragmentation, s'inscrit dans cet axe.

5. A travers ce choix de formulation, nous souhaitons signifier que « quelque chose qui advient » et qui se trouve « médiatisé » n'acquiert pas pour autant statut d'« événement » -l'« événement » étant l'objet d'une construction à la fois sociale et médiatique.
  6. Le bilan ici tracé par Simone Bonnafous sur cette thématique montre à quel point le chantier, dans un tel domaine, reste ouvert.
  7. Les travaux d'Uli Windisch sur la « pensée sociale » doivent être signalés ici comme un matériau à la fois précieux et stimulant.
  8. Les travaux fondateurs de Régine Robin et Denise Maldidier -et notamment « Du spectacle au meurtre de l'événement » repris dans Guilhaumou (1994) - apparaissent, sur ce plan, comme une des entrées les plus fructueuses sur ce terrain de recherche, dont de nombreux travaux, parmi lesquels celui-ci, sont issus.
  9. On renverra, à ce propos, à notre intervention au X<sup>e</sup> Congrès de la Société Française des Sciences de l'Information et de la Communication (Grenoble 1996), reprise dans les actes de ce Congrès.
  10. Rappelons ici que nous avons distingué une approche à dominante sociologique centrée sur les conditions de production et une approche discursive (selon nous insuffisante) de nature essentiellement lexicologique et sémiologique.
  11. Les articles d'Yves Lavoine et de Roger Bautier/Elisabeth Cazenave dans ce numéro nous y convient. On pourra également se reporter utilement sur cet axe à l'ouvrage d'Yves Lavoine, « Le langage des médias », et aux travaux d'Yves de La Haye.
  12. Ce type d'approche est représenté, dans ces pages, par le travail de Jacky Simonin soumettant l'événementialité réunionnaise à un traitement empirique.
- 

## RÉSUMÉS

L'observation des champs de recherche sur la question de la « médiatisation » conduit à un double constat : la tendance à la simple juxtaposition des approches, l'insuffisante prise en compte de la dimension discursive dans l'analyse de la médiatisation comme construction sociale. La remise en questions de la notion, dans le cadre d'une approche constructiviste, amène les auteurs à proposer la notion de « discursivité sociale » comme ensemble de formes et de contenus et comme processus en co-construction permanente. Les implications d'une telle notion sont envisagées notamment dans l'analyse des « problèmes (configurés comme) publics » en en pointant, en particulier, les implications méthodologiques et épistémologiques.

## INDEX

**Mots-clés** : médiatisation, constructivisme, discursivité sociale, épistémologie, méthodologie, interdisciplinarité, espace public, journalisme

**Keywords** : media coverage, constructivism, social discursivity, epistemology, methodology, interdisciplinarity, public sphere, journalism

## AUTEURS

### **BERNARD DELFORCE**

**Bernard Delforce** est Maître de Conférences en Sciences de l'Information et de la Communication à l'Université de Lille 3. Il dirige l'équipe « Espace public et médias » (GERICO). Ses recherches, qui privilégient la dimension discursive des phénomènes de communication, portent sur la communication politique, les processus de médiatisation et leurs enjeux, et l'exercice du métier de journaliste.

### **JACQUES NOYER**

**Jacques Noyer** est Maître de Conférences en Sciences de l'Information et de la Communication à l'Université de Lille 3. Il est membre de l'équipe « Espace public et médias » (GERICO - Lille 3). Il a soutenu, en 1994, une thèse sur la médiatisation de la question du sida. Ses recherches portent sur le rôle et la place des médias et de leurs discours dans la construction des problèmes publics.